

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 novembre 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 15 : Gestion et entretien des aménagements du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Mundolsheim situé sur le ban de Lampertheim – convention avec l'Eurométropole de Strasbourg

Depuis 2001, l'Eurométropole de Strasbourg, avec le soutien de la Région Grand Est, des communes et de la SNCF, aménage progressivement les pôles d'échanges multimodaux situés sur son territoire.

Le 18 décembre 2020, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagé à réaliser plusieurs projets de transport avec une ambition inédite en matière de mobilité, intégrant le développement de l'usage du train sur les 13 gares TER de son territoire, à travers la création et la modernisation des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) sur son territoire.

La maîtrise d'ouvrage du programme des travaux a été assurée par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière de transport urbain, de voirie et de stationnement.

Le pôle d'échange multimodal de Mundolsheim/Lampertheim est un équipement affecté au transport de personnes, mis à la disposition des usagers.

Par principe, et conformément aux règles habituelles de répartition des compétences sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la SNCF assurent l'entretien portant sur les aménagements relevant de leurs compétences. Il a été considéré plus particulièrement que :

A/ La gestion du pôle d'échange multimodal, comprenant l'entretien des espaces de voirie, du mobilier urbain, des espaces verts, des dispositifs d'assainissement, des noues ainsi que de l'éclairage public, entre dans le champ d'action de l'Eurométropole de Strasbourg. En effet, ces aménagements et installations font partie intégrante du pôle d'échange multimodal car ils sont indissociablement liés au fonctionnement du pôle et inclus dans son périmètre ; ils relèvent à ce titre des services métropolitains notamment pour leur gestion et entretien.

Cependant, dans le souci de maintenir la réactivité et la proximité de l'action publique et afin de garantir un niveau d'intervention satisfaisant de la collectivité dans son ensemble au bénéfice des usagers, il a été décidé que l'aspect technique et opérationnel des opérations d'entretien

relevant de la compétence municipale sera géré par les communes de Mundolsheim et de Lampertheim, pour les aménagements situés sur leurs bans communaux ainsi exposés par les communes sont pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre d'un budget annuel prédéfini par les conventions de gestion, ou sous forme de remboursement sous présentation de facture (remboursement à l'euro près) pour les dépenses liées à des interventions exceptionnelles.

B/ La gestion* et la maintenance de l'abri à vélos, seront assurés par la SNCF, dans la continuité de ses fonctions habituelles, moyennant une convention de gestion à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg propriétaire de cet équipement et la SNCF.

**Le terme "gestion" désigne ici les inspections périodiques, l'entretien courant, les petites réfections, les grosses réparations, la gestion des badges et le renouvellement à l'identique des ouvrages concernés.*

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention relative à la gestion et l'entretien des aménagements du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Mundolsheim situé sur le ban de Lampertheim ; les dépenses engagées par la commune, quelque soit la nature de la dépense, seront remboursées à l'euro près par l'EMS,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la gestion et à l'entretien des aménagements du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Mundolsheim situé sur le ban de Lampertheim jointe en annexe et de tout autre document concourant à sa mise en œuvre

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 12 novembre 2025

Patrick MALTES

Secrétaire de séance

Le Maire



Murielle FABRE